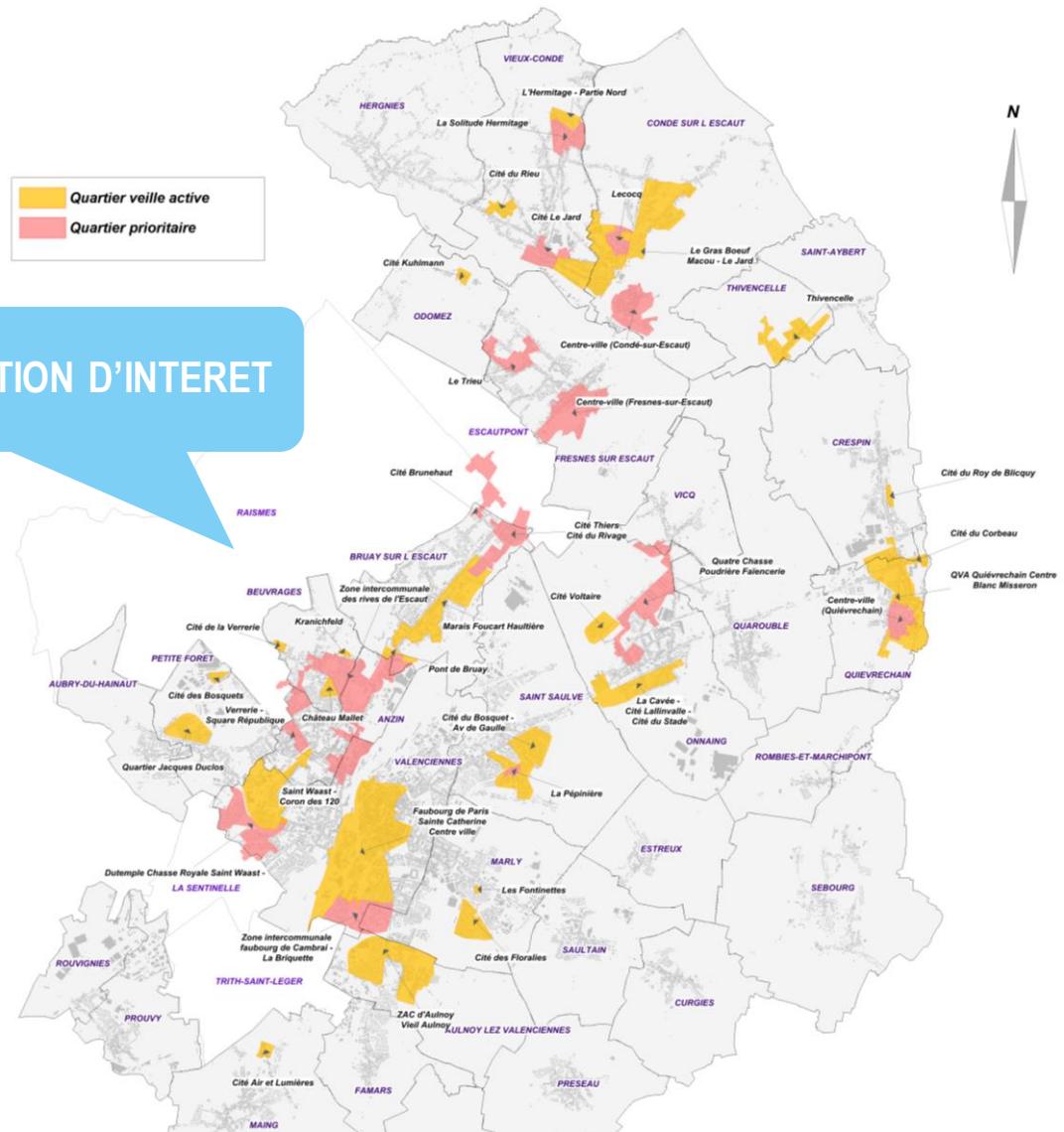




Note de Cadrage Programmation Politique de la Ville 2023 Valenciennes Métropole

Vous êtes acteurs associatifs, bailleurs, collectivités territoriales, établissements publics ou autre structures à but non lucratif, et vous vous mobilisez pour contribuer au mieux vivre dans les quartiers de la Politique de la Ville

Vous pouvez répondre à l'**appel à manifestation d'intérêt** du « **Contrat de Ville de Valenciennes Métropole** » porté conjointement avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et les communes d'Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-Escaut, Condé sur Escaut, Fresnes sur Escaut, Marly, Onnaing, Quiévrechain, Saint-Saulve, Valenciennes, Vieux-Condé et Vicq.



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Déposez vos notes d'intention jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
pour la programmation 2023

PREAMBULE

En appui des politiques de droit commun, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale¹, de solidarité nationale et locale, visant à réduire les inégalités entre les territoires. Elle s'appuie sur la mobilisation de nombreux acteurs, dont les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires. Les contrats de ville en constituent le cadre unique de mise en œuvre. Ceux-ci contiennent les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville, en s'appuyant sur le projet de territoire.

Le Contrat de Ville du territoire de Valenciennes Métropole a été signé le 22 juin 2015 et s'applique jusqu'au 31 décembre 2023. 18 communes de Valenciennes Métropole sont concernées par la politique de la ville dont 12 avec des quartiers prioritaires (qui sont au nombre de 14).

Les projets proposés doivent répondre aux priorités du Projet Territorial de Cohésion Sociale et du Contrat de Ville, qui s'articulent autour de six orientations :

- Assurer les effets d'**entraînement sociaux et territoriaux du développement économique** ;
- Promouvoir la **santé** et faciliter l'accès aux soins ;
- **Accompagner le renouvellement urbain**, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitant·es et favoriser le **vivre ensemble** ;
- Favoriser la **réussite éducative et l'engagement** citoyen ;
- Prévenir la **délinquance** et accompagner les **victimes** ;
- Lutter contre les nouvelles formes de grandes **exclusions**.

3 PRIORITES TRANSVERSALES complètent ces orientations et doivent être prises en compte dans les projets déposés.

>>> L'ensemble des documents cadres sont consultables sur le site de Valenciennes Métropole, à la rubrique « cultiver le lien social » : <https://www.valenciennes-metropole.fr/cultiver-le-lien-social/>

EXPERIMENTER DE NOUVEAUX FONCTIONNEMENTS PAR L'EVALUATION

Valenciennes Métropole mène une **évaluation territorialisée de sa politique de la Ville**, pour connaître son efficacité en vue de la nouvelle contractualisation en 2023. Suite à un diagnostic étayé de la gouvernance, l'agglomération a souhaité **engager une expérimentation** s'appuyant sur les forces et faiblesses relevées par les acteurs.

Pour la programmation 2023, les modalités évoluent donc en proposant aux porteur·euses de projet un **Appel à Manifestation d'Intérêt** structuré en deux temps de dépôt : une **note d'intention** indiquant l'ambition du projet, un **dépôt définitif une fois le projet consolidé** avec les partenaires institutionnels.

Pour favoriser une meilleure articulation des projets entre l'échelle de l'agglomération et celle des communes, les **financements de l'agglomération seront recentrés** sur les orientations liées à **l'insertion sociale et professionnelle, la santé et la prévention des violences conjugales et intrafamiliales**.

Engagée pour intégrer de manière transversale **l'égalité entre les femmes et les hommes** dans ses politiques publiques, Valenciennes Métropole innove pour sa programmation 2023 en proposant un **bonus financier** aux opérateurs qui le souhaitent pour la prise en charge des dépenses permettant de réaliser des projets véritablement intégrant à l'échelle de l'agglomération.

ORIENTATIONS THEMATIQUES

Les objectifs thématiques et transversaux présentés ci-dessous vous informent des orientations retenues pour la programmation 2023 au sein du Contrat de Ville, suite aux échanges partenariaux, avec l'objectif d'orienter les projets sur ces enjeux stratégiques.

Les objectifs marqués par une  déclinent les enjeux saillants identifiés par les signataires du contrat de ville pour la programmation 2023. Les projets s'y inscrivant feront l'objet d'une attention particulière.

LES OBJECTIFS THEMATIQUES

ASSURER LES EFFETS D'ENTRAINEMENT SOCIAUX ET TERRITORIAUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



>>> OBJECTIF : favoriser le retour à l'emploi des personnes en insertion en les faisant bénéficier des dynamiques économiques locales en s'attelant aux enjeux suivants :

- ★ ➤ Les freins ne permettant pas un accès à l'emploi, aussi bien ceux liés à la personne (formation, confiance en soi...) que ceux relevant de paramètres externes (mode de garde, mobilité...).
- L'accès à l'offre Emploi/formation du territoire. En effet, un travail de lisibilité, de communication et de partenariat est à mener.
- ★ ➤ Le développement économique autour des notions de connaissance de l'environnement économique du territoire, aussi bien auprès des professionnels de l'accompagnement que des habitants, de maintien du soutien à la création/reprise d'entreprises, du développement d'une stratégie d'économie sociale et solidaire...
- Rapprocher le monde de l'éducation et le monde économique par le soutien à l'alternance, le renforcement des réseaux de parrainage, l'implication plus forte des parents en matière d'orientation...

Valenciennes Métropole souhaite soutenir les actions permettant de lever les freins à l'emploi, et proposant un accompagnement et des solutions adaptées. VM soutiendra les structures d'insertion par l'activité économique qui porteront une action spécifique et innovante envers le publics QPV et/ou en créant un nouveau support d'activité créateur d'emploi sur le territoire. Les projets devront contribuer à une meilleure insertion des habitants en quartier prioritaire (soutien à l'insertion professionnelle des personnes en décrochage, soutien à la création d'activité...)

Par ailleurs, au titre des actions visant le développement économique dans les quartiers, des objectifs ont été intégrés ou renforcés au sein de l'axe 1 du Contrat de Ville :

- Sensibiliser les publics et prescripteurs locaux à l'environnement économique existant du territoire ;
- Développer le parrainage, le coaching et le tutorat entre habitants et entreprises ;
- Mobiliser et fédérer un réseau d'acteurs économiques du territoire autour des enjeux de la Politique de la Ville ;

- Sensibiliser les entreprises à la Responsabilité Sociale des Entreprises pour les inciter à s'engager ;
- Sensibiliser à la création d'activité, favoriser la détection et le soutien à l'émergence de projets, accompagner les projets et l'accès aux financements ;
- Soutenir les porteurs de projets issus et/ou s'implantant en quartiers, ainsi que les projets issus de l'économie sociale et solidaire ;
- Faciliter l'accès aux locaux d'activité.

Les crédits politique de la ville attribués par l'État à chaque contrat de ville du Nord doivent permettre de renforcer le pilier « développement économique et emploi ». Cet objectif doit être décliné dans chaque appel à projets propre aux différents territoires. Seront priorisés les projets s'inscrivant dans les démarches suivantes :

- Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement. Ces actions viseront à aller au-devant de ces publics, à les informer des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, à renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi des demandeurs ;
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle et l'accompagnement renforcé des jeunes et des séniors, grâce à l'utilisation de méthodes innovantes ;
- Les projets visant à l'accès ou au retour à l'emploi des femmes en intégrant des solutions en matière de modes de garde ;
- L'appui à la création d'activité (sensibilisation à la création, détection et soutien à l'émergence de projets, accès aux financements) ;
- Les actions d'accompagnement et de promotion économique de projets locaux (accès aux locaux d'activité, soutien à l'économie sociale et solidaire).

Il importe également de multiplier les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Celles-ci viseront à renforcer la sensibilisation des professionnels sur les outils et ressources mobilisables, le repérage et l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme et à soutenir une offre de formation et de réapprentissage innovante.

La Région Hauts de France place comme priorités n°1 le renforcement du développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers en s'appuyant sur le numérique comme outil permettant d'améliorer l'accessibilité des services, de faciliter la création de bien communs, ou encore celle d'outils de développement économique.

Le Département, réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA ;
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA ;
- Garantir le respect des droits et des devoirs ;
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

La délibération du 22 novembre 2021 conforte ces orientations par :

- La convention cadre avec Pôle Emploi ;
- Le lancement d'un appel à projets Insertion et Emploi pour 2022-2025 ;

- La prolongation de 8 mois des financements des actions de l'appel à projets « de l'insertion vers l'emploi » 2019-2021 afin de garantir la continuité des accompagnements des allocataires du RSA.

La Caf s'accorde également autour de ces enjeux, dans l'objectif de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, par les projets qui seront développés.

PROMOUVOIR LA SANTE ET FACILITER L'ACCES AUX SOINS



>>> OBJECTIFS :

- ★ ➤ « Promouvoir une alimentation et une hygiène de vie saines », a pour volonté de favoriser une alimentation équilibrée et diversifiée, à tous les âges, ainsi qu'une activité physique suffisante, propices à la prévention de maladies et au bien-être.
- « Prévenir, repérer et réduire les comportements et/ou les consommations à risque », traite à la fois de l'importance de former et de soutenir les acteurs au contact des publics en difficulté, mais aussi des actions de prévention et de réduction des consommations de produits psychoactifs, et enfin des comportements à risques non liés aux produits (Internet, télévision, jeux d'argent...).
- ★ ➤ « Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population », a pour volonté de travailler sur le parcours de santé de chacun, du préventif au curatif. Il s'agira notamment de développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins.

Flash info PLS : Valenciennes Métropole s'est engagée avec le Centre Hospitalier de Valenciennes dans la mise en place d'un **Plan Local de Santé** (PLS), poursuivant les objectifs suivants : mieux mailler les partenariats, développer la prévention mais aussi faciliter l'accès aux soins de tous les habitants du territoire. Le diagnostic partagé auprès de l'ensemble des parties prenantes – professionnels et habitants - permettant son déploiement vient d'être finalisé. Cette démarche PLS viendra en complément de l'AAP politique de la ville pour bénéficier au plus grand nombre.

L'Etat appelle à une vigilance accrue dans les quartiers prioritaires en matière de santé suite à la crise épidémique, d'autant plus sur la santé mentale. L'accès aux soins dans les QPV a également été fragilisé durant la crise. Aussi, les actions menées devront favoriser l'accès des habitants à la prévention et la promotion de la santé, notamment en matière d'accès aux soins, de nutrition, de santé mentale, de pratique d'une activité physique régulière, de conduites à risques et addictives. Ces actions doivent impliquer les habitants afin qu'ils soient acteurs de leur santé.

Il est indispensable d'encourager la pratique sportive des habitants des QPV. Les actions veilleront à soutenir les initiatives développant la sensibilisation et la participation aux activités sportives du plus grand nombre d'habitants des QPV, notamment les enfants et les publics qui en sont le plus éloignés.

Le **Département** entend soutenir l'accès aux droits et aux soins mais aussi l'autonomie en positionnant la santé comme un levier fondamental notamment pour :

- L'autonomie à tous les âges de la vie ;
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales ;

- L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Dans le cadre du Schéma Régional de Santé 2018 – 2023, **l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France** (ARS HDF) met l'accent sur des publics prioritaires : **les enfants, les jeunes et les plus fragiles**. En effet, les inégalités sociales de santé subies dès le plus jeune âge ont des répercussions tout au long de la vie. Le capital santé, les bonnes habitudes, se construisent à l'enfance. Elle émet également une attention particulière aux cancers et maladies cardiovasculaires qui touchent fortement la population du territoire, alors que la participation aux dépistages reste trop faible.

La **CPAM du Hainaut** de son côté suit les préconisations nationales : l'Examen de Prévention en Santé (EPS), les dépistages organisés des cancers : sein, colorectal et col de l'utérus, l'ensemble des vaccinations (infantile, covid, grippe, etc.), santé sexuelle, la santé des jeunes (addictions) et le mois sans tabac.

Elle propose également la Mission Accompagnement Santé (MAS) pour faciliter l'accès aux droits et aux soins de la population.

D'autre part, **l'ARS Hauts-de-France**, la **CPAM du Hainaut** et le **Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers** (CRCDC) du Nord se sont associés pour promouvoir le dépistage des cancers sur le territoire du Bassin minier. Les projets déposés dans le cadre de cette programmation devront porter sur les objectifs prioritaires suivants :

- L'accès aux droits et aux soins en favorisant « l'aller vers », proposant un accompagnement progressif vers l'autonomie allant de la réalisation de bilan de santé et de dépistages, à la familiarisation avec les outils numériques ;
- Le développement à la fois des compétences psychosociales, mais aussi du pouvoir d'agir des habitants en termes d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, etc.) et de comportements individuels (tabac, alcool, écran, etc.).

Avec en filigrane, les initiatives intergénérationnelles contribuant à créer ou recréer du lien et lutter in fine, contre les formes d'isolement.

COMPLEMENT >> ACCES AU SPORT ET A LA CULTURE

Valenciennes Métropole ne mobilisera pas de crédits spécifiques pour des projets centrés exclusivement sur la culture.

Les actions veilleront à encourager et soutenir les initiatives en développant des formes diversifiées de médiation, de sensibilisation et de participation du plus grand nombre d'habitants des QPV, notamment les enfants à la pratique sportive.

Il convient de développer les projets d'accès au sport, en renforçant les actions d'aller vers pour assurer une participation de l'ensemble des habitants à ces activités, même les plus éloignés.

Dans le cadre du soutien à la vie culturelle, le Département apporte son soutien au programme d'activité de structures qui développent, entre autres, des actions de médiation en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. D'autre part, il soutient des projets culturels qui suscitent l'expression des personnes, permettent le développement de leurs compétences et la valorisation de leurs potentiels, par le biais de dispositifs et d'appels à projets spécifiques (liste en annexe).

ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, L'AMENAGEMENT URBAIN, L'PROPRIÉTÉ DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE

>>> OBJECTIFS :

- « Accompagner les populations en difficulté dans leur logement et optimiser les leviers du relogement » a pour volonté de développer la coordination et la formation des acteurs intervenant sur le territoire. Il s'agit d'avoir connaissance des actions existantes, de permettre la connaissance et la diffusion des pratiques sur le territoire, de favoriser l'articulation de celles-ci afin de favoriser le repérage rapide et l'accompagnement des familles en difficulté, et le pilotage (chef de file).
- « Définir des stratégies de peuplement concertées au niveau local » porte sur la mise en place d'un suivi précis et concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et en accompagnant des stratégies.
- ★ ➤ « Associer les habitants à la mise en œuvre des projets urbains et développer les chartes de GUP dans les territoires » a pour volonté d'encourager la co-construction avec les habitants des projets liés aux mutations urbaines. Il s'agit notamment de favoriser la mise en place d'instances de démocratie participative.
- « Assurer l'attractivité des quartiers en souffrance », traite à la fois de l'amélioration de la qualité des logements et du développement de l'attractivité des quartiers en améliorant leur image.
- ★ ➤ « Lutter contre la précarité énergétique au sein des parcs publics et privés », doit permettre de développer une approche globale de la précarité énergétique, de coordonner les actions existantes et d'animer le réseau d'acteurs.

Depuis 2021, Valenciennes Métropole relance son Groupe d'Appui Thématique « habitat et cadre de vie », réunissant les différents acteurs institutionnels et les associations intervenant dans ce domaine. Suite à ces GAT, certaines priorités d'intervention ont été mises en avant collectivement :

- Le renouvellement de la **participation des habitants et de l'aller vers** les ménages qui ne participent pas.
 - Le **déploiement des budgets participatifs** est privilégié par la Région, en tant qu'outil d'une citoyenneté active et d'appropriation de l'espace public.
- Pour les projets intervenant autour de l'accompagnement des populations en difficulté dans leurs logements, une attention sera portée aux projets établissant un **maillage clair des interventions** entre les différents acteurs ;
- La **lutte contre la précarité énergétique** par l'accompagnement des ménages rencontrant des difficultés dans la gestion des fluides de leur logement ainsi que des professionnels intervenant auprès de ces ménages ;
- La **gestion des situations d'urgence sur la question du relogement** des ménages : comment gérer l'orientation vers un logement et l'accompagnement des ménages ?.

L'Etat portera une attention toute particulière à l'articulation des actions financées dans le cadre du contrat de ville et celles qui sont valorisées au titre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ou, dans les quartiers concernés par un programme de renouvellement urbain, avec celles spécifiques au projet de renouvellement urbain.

Il est également attendu des dossiers qu'ils s'inscrivent dans une **démarche respectueuse de la transition écologique**. Cette approche constitue une priorité pour l'Etat et la Région Hauts-de-France.

Les actions en faveur de la transition écologique des quartiers concourent à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée pour lutter contre le réchauffement climatique et seront encouragées, notamment :

- Les actions permettant de mieux prendre en compte la place de la nature dans les quartiers, de préserver et de valoriser la biodiversité ;
- Les actions ayant pour objectif un changement des pratiques individuelles et collectives en matière de gestion des déchets, de maîtrise de la consommation d'énergie et de mobilité en vue notamment de développer les mobilités actives.

Les projets déposés pourront ainsi contribuer à la mise en œuvre de la **Troisième Révolution Industrielle** (TRI) – Rev3 et s'appuyer sur **l'innovation sociale** définie comme « l'invention de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles ».

La Région Hauts-de-France soutient des **démarches d'animation sociale et culturelle des quartiers**, via le **dispositif « Quartiers d'été »** qui sera lancé en fin d'année 2022. Il vise la co-construction pendant l'année, avec les habitants, pour la réalisation d'événements forts:

- Se déroulant durant la **période estivale** ;
- Inscrits dans le pacte social et républicain car **vecteurs de citoyenneté** ;
- Contribuant à la **consolidation du lien social entre habitants, générations et territoires**.

Les projets mutualisés et en lien avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et/ou l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, pour les communes concernées, favorisant la participation et la rénovation urbaine, seront privilégiés ;

Le département accompagne **l'émergence de projet de territoire porteurs d'innovation et de développement**.

Les porteurs de projet (communes de toute taille, groupement de communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des **projets structurants** qui devront répondre systématiquement à 4 critères d'éligibilité :

- Répondre aux enjeux stratégiques repérés dans chaque territoire dans le cadre d'un diagnostic territorial partagé,
- Rayonner à l'échelle intercommunale,
- Etre prêt pour une mise en œuvre rapide et viable économiquement,
- Intégrer des clauses d'insertion dans la réalisation.

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis et du Pacte Sambre Avesnois sont considérés comme prioritaires. Un prochain appel à projets sera vraisemblablement organisé en 2023.

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

>>> OBJECTIFS :

- ★ ➤ Prévenir et traiter le décrochage éducatif qui est un processus qui se construit sous l'influence de plusieurs facteurs institutionnels, familiaux et psychosociaux. Cette caractéristique amène à mobiliser tous les leviers possibles pour répondre aux

particularités des situations, car l'enjeu est bien de comprendre et d'intervenir sur les causes du décrochage.

- ★ ➤ Favoriser la réussite éducative et faciliter les parcours d'excellence des enfants et adolescents en intervenant sur plusieurs leviers : lever les freins liés à la santé, au langage, à l'écriture ou à l'estime de soi ; développer l'accès aux pratiques culturelles, numériques et sportives ; accompagner et valoriser les parents dans leur fonction éducative ; et enfin favoriser la cohérence et la continuité des parcours scolaires.
- Donner aux jeunes l'opportunité de s'engager dans des projets associatifs d'utilité sociale, notamment en faisant la promotion des dispositifs dédiés à cet objectif, et en valorisant les projets existants portés par les jeunes.

Les actions viseront à améliorer le taux de réussite éducative des élèves issus des QPV et limiter les sorties prématuées du système scolaire en encourageant diverses formes d'éducation et en renforçant les liens entre les milieux scolaire et familial et avec le monde professionnel.

Le service Education/Citoyenneté de Valenciennes Métropole (qui comprend l'équipe de la Réussite Educative) souhaite soutenir les actions luttant contre le décrochage scolaire, et plus généralement contre le décrochage éducatif, en favorisant notamment les projets visant à lever l'ensemble des freins aux parcours éducatifs des enfants et des adolescent.es.

Pour l'année 2023, l'Etat portera une attention particulière aux jeunes enfants de 0 à 6 ans. Afin de promouvoir l'éveil de ces enfants et de garantir leur épanouissement, l'identification précoce des problématiques pouvant toucher l'enfant est un enjeu majeur. Des actions de soutien à la parentalité, d'éveil musical, des activités sportives ou artistiques peuvent être mises en place afin de devancer des fragilités préexistantes et de donner les mêmes chances de réussite aux enfants issus des QPV.

L'Etat souhaite également prioriser les actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles, en particulier monoparentales. Les actions menées en la matière pourront s'inscrire dans de multiples domaines comme la santé, la réussite scolaire, les ruptures familiales, l'éducation affective et sexuelle et devront mobiliser l'ensemble des partenaires

Le Département du Nord, à travers son PEDC prolongé d'une année scolaire supplémentaire (2019/2023), souhaite accompagner et soutenir la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les établissements. Il finance ainsi des actions éducatives autour des projets qui s'inscrivent dans les axes suivants : Citoyenneté, Sport/Culture, Avenir des collégiens.

Les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges. Les collèges peuvent contacter les associations pour mener des actions et interventions éducatives. Les associations peuvent prendre l'attache du principal du collège.

PREVENIR LA DELINQUANCE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

>>> OBJECTIFS :

- Renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales par le développement de l'offre d'accueil des victimes directes et indirectes, en se reposant sur la logique du service d'aide aux victimes d'urgence qui se déplace au plus près des lieux de l'infraction.



L'atteinte de ce premier objectif passe aussi par l'amélioration de la place des victimes dans la chaîne pénale, le développement de l'offre et de l'accès aux droits.

- Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales en apportant une réponse non seulement aux victimes, mais aussi aux auteurs pour éviter la récidive. Cela passe par le développement des actions d'information et le maintien du soutien juridique et la prise en charge de l'accompagnement individuel et familial des victimes.
- Prévenir la récidive des mineurs primo délinquants par une coordination et un accompagnement des partenaires, et en s'appuyant sur les actions de réparation. Il s'agit aussi de développer le plus possible la dimension partenariale et donc les collaborations entre les différents acteurs chargés de l'accompagnement des jeunes.

L'agglomération de Valenciennes Métropole souhaite faire de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales une thématique prioritaire pour l'année 2023. Si la CAVM a toujours soutenu des actions allant dans le sens de l'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement des victimes et des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, elle souhaite aujourd'hui approfondir ce soutien par le biais d'actions de prévention et de sensibilisation aux violences conjugales et intrafamiliales à destination des plus jeunes et du grand public. Dans ce cadre, un outil est en cours de construction. En effet, l'agglomération de Valenciennes Métropole en partenariat avec l'agglomération de la Porte du Hainaut, le Parquet de Valenciennes, le Département et la CAF travaillent à la mise en place d'un observatoire de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales afin d'établir une photographie territoriale de l'ensemble des dispositifs et des besoins identifiés sur le territoire.

Le Département, dans le cadre de la Protection de l'enfance, se donne pour objectif de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS

>>> OBJECTIFS :

- Porter une attention particulière aux situations des personnes en très grande précarité notamment celles en situation de repli ou d'isolement, faisant face à des situations de décrochage et d'éloignement de la société.
- Développer une approche spécifique des personnes en termes de repérage, de prise de contact, d'accompagnement et de suivi : aller vers ces personnes et de les conduire progressivement vers les dispositifs d'accompagnement « classiques ».

LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

En plus de ces six orientations, des **axes transversaux** du Contrat de Ville ont été définis, et feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des partenaires signataires.

- **La jeunesse**
- **Les valeurs de la République et la citoyenneté**
- **La lutte contre les discriminations**
- **La participation des habitants et les conseils citoyens**

PROMOUVOIR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Précurseurs d'autres politiques publiques, les contrats de ville doivent concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les problématiques sont nombreuses et concernent des domaines très divers : faible autonomie des femmes, retrait du marché du travail, précarité, grossesses précoces, monoparentalité, violences, stéréotypes, etc.

Lors du Conseil Communautaire du 02 décembre 2021, **le 1^{er} plan d'actions à l'égalité femmes-hommes de Valenciennes Métropole a été adopté** à l'unanimité. Retenu comme projet phare, la Politique de la Ville a développé :

- ➔ Des **formations à destination de l'ensemble des porteur-euses** de projet, avec une attestation de formation rendue obligatoire au dépôt ; accompagnées de sessions de coaching personnalisées sur demande ;
- ➔ Un **bonus financier** en expérimentation sur 2023 pour la prise en charge des dépenses liées aux activités supplémentaires développées au sein du projet afin de compenser les inégalités entre les femmes et les hommes.
 - Un fonctionnement sur volontariat des structures avec un accompagnement renforcé par l'agglomération, des échanges de pratiques entre structures et un fléchage des financements complémentaires nécessaires.



En complément, deux ressources sont à votre disposition :

- Une courte vidéo en ligne sur la prise en compte de l'égalité dans les projets,
- Un guide « Les questions clés » pour intégrer l'égalité.
→ Retrouvez ce guide et le lien vers les vidéos sur le site de Valenciennes Métropole – partie Vos démarches et vie pratique > appel à projets/subventions > Politique de la Ville 2023

FONCTIONNEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

>> CALENDRIER

DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR.EUSE DE PROJET
05.07.22	Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : temps de rencontre entre financeurs et porteur.euse	
18.07.22	Diffusion de la note de cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	
18.07.22 au 16.09.22		Rédaction d'une note d'intention présentant les grandes lignes du projet <i>Cf. modèle de note d'intention à remplir fourni par la CAVM</i>
16.09.2022	DATE LIMITE DE DEPOT DE LA NOTE D'INTENTION – aucune candidature ne sera acceptée passée cette date	
16.09.22 au 23.09.22	CAVM : consolidation du tableau de programmation reprenant l'ensemble des dossiers déposés	
Semaine du 26 au 29.09.2022	Comité de ventilation des projets réceptionnés : présence de l'ensemble des agents instructeurs	
26.09.2022 au 01.12.2022	Consolidation des candidatures à l'occasion des réunions partenariales locales pour les actions déposées à l'échelle communale et les réunions partenariales intercommunales pour les actions déposées à l'échelle de l'agglomération. <i>Présence du/de la chargé.e du projet obligatoire à la réunion partenariale auquel il.elle sera convié.e, sous peine d'annulation de sa candidature. Les dates sont précisées ci-dessous.</i>	
02.12.2022		Dépôt du projet définitif sous format cerfa numérique. Les projets déposés passés ce délai ne seront pas instruits.
02.12.2022 au 09.12.2022	Ventilation des projets définitifs par l'agglomération aux agents instructeurs	
20.12.2022 au 03.03.2023	Instruction des dossiers	
03.03.2023 au 10.03.2023	Comités de programmation partenariale	
Fin mars 2023	Comité de pilotage Politique de la Ville de validation de la programmation partenariale	

Les notifications de décisions vous seront transmises par chaque financeur sollicité, une fois que les délibérations seront prises au sein des différentes institutions.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Depuis la programmation 2020, les dossiers d'arrondissement sont dissociés. Un projet monté sur les deux territoires nécessitera deux dépôt distincts, suivant chacun les modalités précisées par les notes de cadrage respectives. Un budget prévisionnel spécifique sera demandé au niveau de chaque EPCI.

Les deux intercommunalités restent toutefois attachées à travailler ensemble dans le domaine de la Politique de la Ville et les agents des deux structures se rencontreront pour échanger sur les actions en commun.

>> ETAPE 1 : DEPOT DE LA NOTE D'INTENTION

Les structures souhaitant candidater adresseront leur note d'intention à contratdeville@valenciennes-metropole.fr. Le format de celle-ci est fourni par Valenciennes Métropole.

Il s'agit ici de préciser l'idée du projet que le porteur souhaite soumettre, en s'appuyant sur un volet diagnostic préalable et des objectifs de travail. Les modalités d'organisation de l'action, de localisation et de financement sont abordées succinctement à ce stade.

La note d'intention constitue le format unique pour l'ensemble des financements présents dans la note de cadrage, VVV compris.

Pour les actions PRE : Un seul et unique dossier sera déposé par le service de Réussite Educative de Valenciennes Métropole. Celui-ci récupèrera en amont l'ensemble des pièces jointes (Fiches-Actions, CV, Diplômes, devis si besoin).

Les éléments doivent être transmis aux référentes territoriales **au plus tard le 14 novembre 2022** comme suit :

- **Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Marly, Onnaing, Saint-Saulve :** blegros@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 63 84
- **Anzin, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé** : virginie.capelle@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 63 83
- **Fresnes-sur-Escaut, Quiévrechain, Valenciennes** : mbernard@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 63 82

>> ETAPE 2 : CONSOLIDATION DU PROJET

Valenciennes Métropole et ses partenaires organisent des réunions partenariales afin de consolider les projets proposés et d'accompagner les opérateurs dans le montage de leur projet. L'objectif est de partager la pertinence de l'action au regard du contexte et de l'existant, orienter le projet vers les financements de chaque partenaire, identifier les partenariats à développer, ...

>> La présence du chargé.e du projet est obligatoire à la réunion partenariale reliée à son projet, sous peine d'annulation de sa candidature.<<

- **Pour les actions déposées à l'échelle locale** : le porteur de projet déposant à l'échelle d'une commune devra se rendre à la réunion partenariale du territoire sur lequel il dépose. Sous impulsion du.e la chef.fe de projet communal et de l'agglomération, les partenaires financeurs des actions et tout acteur local intervenant sur les territoires ou les enjeux de la Politique de la ville y sont invités.

Calendrier des comités par ville

Communes	DATE DE RENCONTRE
Anzin	Vendredi 14 octobre à 9h30
Beuvrages	Mercredi 12 octobre à 9h30
Bruay sur l'escaut	Mercredi 19 octobre à 14h
Condé-sur-escaut	Jeudi 13 octobre à 9h30
Fresnes sur escaut	Mardi 4 octobre à 14h00
Marly	Mardi 11 octobre à 9h30
Onnaing – Vicq	Mardi 4 octobre à 9h30
Quiévrechain	Mercredi 19 octobre à 9h30
Saint-saulve	Lundi 17 octobre à 14h
Valenciennes	Lundi 10 octobre journée – une organisation par thématique sera proposée
Vieux-Condé	Jeudi 06 octobre à 9h30

- **Pour les actions déposées à l'échelle intercommunale** : le porteur de projet déposant à l'échelle de l'intercommunalité devra se rendre à la réunion partenariale de la thématique sur laquelle il émerge. Les partenaires financeurs des actions et tout acteur institutionnel intervenant sur la thématique correspondante y sont invités.

Calendrier des réunions partenariales par thématique

Thématique	Composition	Dates de rencontre
Insertion	La DDETS, le département, la région, pôle emploi, le PLIE de Valenciennes Métropole, chef.fes de projet politique de la ville, Délégué.es de la PDEC ...	Mardi 18 octobre de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Santé	ARS HDF, CPAM Hainaut, Département, SPS, PMI, Région Hauts-de-France, CAF, chef.fes de projet politique de la ville communaux, centres sociaux, maisons de quartier, représentant.es du PRE, du CHV, de	Vendredi 21 Octobre à 9h

	IEN, Délégué.es de la PDEC, représentant.e Sous-Préfecture de Valenciennes	
Habitat et Cadre de vie	Services logement-habitat du Département, de la CAF, de la Région et de l'agglomération ; bailleurs ; chef.fes de projet politique de la ville communaux ; service renouvellement urbain de l'agglomération ; Délégués de la Pdec ; DDTM ;	Jeudi 13 octobre à 14h
Education	CAF, Département, chef.fes de projet politique de la ville communaux, membres de l'équipe du PRE, Délégué.es de la PDEC, coordonnateur.rice cité éducative	Mardi 11 octobre à 14h
Prévention de la délinquance, des violences conjugales et intrafamiliales	Département, CAF, chef.fes de projet politique de la ville communaux, Délégué.es de la PDEC, représentant.es CLSPD et/ou CISPD des communes concernées	Vendredi 14 octobre à 14h

Pour les actions déposées dans l'axe « lutte contre les nouvelles formes de grandes exclusions », le porteur sera contacté suite au dépôt pour connaître la thématique à laquelle le projet sera traité.

>> ETAPÉ 3 : DEPÔT DU CERFA DEFINITIF

Le dossier de demande de subvention saisi est à envoyer à contratdeville@valenciennes-metropole.fr.

Il doit être complet et comporter les pièces jointes suivantes :

- Le dossier cerfa transmis par Valenciennes Métropole intégrant les éléments locaux (orientations du Contrat de Ville, suivi et analyse territorialisés).
- Les déclarations de moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action (cf. annexes 10 et 11). Les candidats sont tenus d'assurer la présentation d'un budget et d'un plan de financement, sur lesquels devront apparaître l'ensemble des financements liés à l'action, y compris ceux de droit commun ; puis de démontrer la concordance entre les moyens annoncés et les moyens existants.
- Le dernier bilan, le compte de résultat et l'annexe de la structure porteuse de l'action. La production des bilans de toutes les actions portées et financées en 2022 est en outre indispensable au versement d'une subvention au titre de l'année 2023.
- Pour toute demande de subvention liée à une action reconduite, un bilan intermédiaire circonstancié et détaillé de l'action 2022 doit impérativement être joint au dossier saisi sur le portail *Dauphin*. En l'absence de ce document, aucune instruction ne sera effectuée.
- Le CV de tout intervenant·e mobilisé·e pour la tenue d'une action ;

- La déclaration comprenant noms, prénoms et dates de naissance des membres du bureau de l'association (cf. annexe 12) ;
- La Charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité (annexe 13) remplie et signée ;
- Pour les actions intercommunales, le document justificatif de suivi de la formation égalité femmes/hommes, transmis par le groupe EGAE
- Toute pièce relative à l'ouverture d'un compte utilisateur sur la plateforme Dauphin (cf. annexe 4) ;
- Le cas échéant, les fiches spécifiques aux dispositifs PRE (cf. annexes 6, 6B et 6C) et VVV (cf. annexe 7).

Pièces constitutives des dossiers sollicitant des financements spécifiques

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Fiches actions 2021 (incluant le bilan intermédiaire de l'action 2021 au 30/06/2021)
- Tableau de bord anonymisé des parcours faisant apparaître l'évolution des enfants reprenant o minima les éléments figurant dans la trame jointe en annexe 6B
- Tableau récapitulatif des actions 2022 présentant tous les cofinancements et reprenant o minima les éléments figurant dans la trame jointe en annexe 6C
- Composition de l'EPS et des instances de pilotage
- Calendrier prévisionnel des EPS et des instances de pilotage (comités technique et de pilotage)
- CV et diplômes des intervenants
- CV, fiches de poste, contrats de travail des coordonnateurs et référents
- Conventions de mise à disposition ou de détachement pour les fonctionnaires

VILLE, VIE, VACANCES

- Bilan intermédiaire de l'action 2021 pour les actions reconduites
- Fiche action VVV (remplir une fiche action par type d'activité mentionnée dans le Cerfa. Par ex. : séjour, ateliers sur place, sorties)

INGÉNIERIE

- Bilan intermédiaire du dossier 2021 en cas de reconduction
- Schéma d'ingénierie
- Plan de financement détaillant les coûts des postes
- CV
- Fiches de poste
- Contrats de travail

LE NON-RESPECT DE CES RÈGLES ENTRAÎNERA UN REJET SYSTÉMATIQUE DE L'EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Attention :

- *Les demandes de subventions faites auprès de Valenciennes Métropole devront être accompagnées d'un courrier officiel adressé à notre Président, Laurent Degallaix (à transmettre par mail à contratdeville@valenciennes-metropole.fr en pdf, doivent y figurer le nom de l'action, la somme sollicitée et le montant total de l'action).*



Concernant la transmission de pièces/documents volumineuses.eux et dans le respect de la règlementation du **RGPD**, nous vous demandons de bien vouloir nous contacter en amont (mail contratdeville@valenciennes-metropole.fr ou par téléphone auprès du chargé de mission thématique dont les coordonnées figurent ci-dessous) pour que nous vous envoyons de manière sécurisée un lien par lequel nous faire parvenir l'ensemble de vos pièces/documents.

>> ETAPE 4 : DEPÔT SUR LA PLATEFORME DAUPHIN

Après validation du projet en Comité de Pilotage du Contrat de Ville, les porteurs dont l'action a été validée déposeront leur dossier complet (pièces administratives et financières comprises) sur la plateforme *Dauphin* de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>, onglet « obtenir une subvention »). Le dépôt des dossiers s'y effectue de manière entièrement dématérialisée.

Un guide de transcription entre le cerfa et la plateforme Dauphin est disponible en pièce jointe du mail de lancement.

Attention :

- *Le dossier de Demande de subvention CAVM est à enregistrer en pièce jointe sur DAUPHIN.*

SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

➤ SUIVI DES ACTIONS

Pour chaque action financée devront être organisées au moins deux réunions, une de suivi et un Comité de Pilotage où tous les financeurs seront invités.

➤ EVALUATION DES ACTIONS

L'évaluation est obligatoire pour obtenir les subventions.

Dans le dossier de demande de subvention, vous aurez à définir des indicateurs de suivi et d'évaluation en lien avec les objectifs opérationnels que vous vous serez donnés. Des méthodes et outils de mesure de ces indicateurs devront être déterminés en amont.

L'évaluation fera l'objet de bilans :

- Un bilan intermédiaire, remis en cas de reconduction de l'action, **au moment du dépôt définitif** ;

- Un bilan final en fin d'action (au plus tard au 30 juin de l'année suivante).

Des vidéos pour vous accompagner dans le montage de votre·vos projet·s !

Valenciennes Métropole propose **une série de vidéos** pour vous accompagner dans le montage d'un projet facilement évaluable. L'intérêt de cette formation en ligne est de vous transmettre les clés pour définir vos indicateurs de suivi de projet·s, dans un cadre évaluatif mais surtout en tant qu'outil de pilotage des actions que vous mettez en œuvre pour le territoire. Un focus particulier est donc porté à la détermination de bons indicateurs pour suivre et évaluer votre action.

Les séquences recoupent les différentes sections du cerfa pour appréhender de manière progressive les éléments structurants de votre·vos projet·s. Pour chacune des séquences, vous retrouverez un quizz pour que vous puissiez vérifier la bonne appropriation des éléments transmis ainsi que des ressources telles que le diaporama diffusé sur la vidéo.

Création d'un e-learning



Les vidéos sont accessibles en continu depuis l'extranet de la Cohésion Sociale : <http://www.valenciennes-metropole.fr/extranet-cohesion-sociale/> Et entrer le mot de passe CSV.

A votre première connexion sur la plateforme Klaxoon hébergeant les différents quizz, vous devrez créer votre compte utilisateur. De cette manière, vous pourrez voir et revoir les réponses apportées à chaque question.

CALENDRIER DE PRODUCTION DES BILANS PAR LES OPÉRATEURS

	ÉTAPE	COMMENTAIRE
Jusqu'au 21/10/22	Lancement des appels à projets des contrats de ville	Diffusion aux porteurs de projets potentiels (collectivités et associations)
31/12/22	Date limite pour solliciter le report d'une action qui ne s'achèvera pas avant le 31 décembre 2022	Envoi d'un courrier (à l'attention de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances) justifiant la demande de report jusqu'au 30 juin 2023
31/01/23	Transmission des bilans PRE 2022 signés et cachetés à la Mission politique de la ville et égalité des chances (MPVEC)	Le bilan devra avoir été préalablement saisi en ligne sur Dauphin
31/01/23	Date limite de transmission des bilans définitifs 2022 (hors PRE) pour les actions sollicitant un renouvellement de subvention	Le bilan devra avoir été préalablement saisi en ligne sur Dauphin
30/06/23	Date limite de transmission des bilans définitifs pour les actions financées en 2022 mais non reconduites en 2023	A défaut de la production de ces documents, un titre de recette sera émis ²
30/12/23	Date limite de transmission des bilans pour les actions financées en année scolaire en 2021-2022	A défaut de la production de ces documents, un titre de recette sera émis

² Date réglementaire mentionnée dans l'acte attributif de subvention. Pour recevoir votre subvention au plus tôt, il convient d'anticiper autant que possible le dépôt du bilan des actions.

CONTACTS

Il n'est plus obligatoire de prendre contact avec les référents communaux ou intercommunaux en amont de la date de dépôt, les rencontres s'opérant de manière partenariale au sein des réunions partenariales territoriales pour les projets déposés à l'échelle des villes, ou thématiques pour les projets déposés à l'échelle de l'agglomération.

➤ VALENCIENNES METROPOLE

- Direction Cohésion Sociale

Emploi- Insertion - En remplacement de Clara Schmidt, merci de contacter Corinne Gildas, Directrice de la cohésion sociale, cgildas@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 61 81

Florence Domont - Santé, fdomont@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 63 56

Céline Nasse et Marie Patou - Gestion Urbaine de Proximité et dynamiques habitant·es, cnapasse@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 61 83 et mpatou@valenciennes-metropole.fr 03 27 09 63 71

Julie Noël - Education, Citoyenneté, Prévention de la délinquance, Prévention de la radicalisation, Jeunesse et Lutte contre les discriminations, jnoel@valenciennes-metropole.fr – 03 27 09 63 73

Suivi administratif et financier - contratdeville@valenciennes-metropole.fr

- Programme de Réussite Educative

Bénédicte Legros - référente pour les territoires de Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Marly, Onnaing, Saint-Saulve, blegros@valenciennes-metropole.fr

Virginie Capelle - référente pour les territoires d'Anzin, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, virginie.capelle@valenciennes-metropole.fr

Marine Bernard - référente pour les territoires de Fresnes-sur-Escaut, Quiévrchain, Valenciennes, mbernard@valenciennes-metropole.fr

➤ VILLES

Anzin – Déborah Cerdan – dcerdan@ville-anzin.fr

Aulnoy-lez-Valenciennes - Kamel Boutouil kboutouil@aulnoylezvalenciennes.fr

Beuvrages - Sandrine Trotin - strotin@beuvrages.fr

Bruay-sur-l'Escaut – Séverine Ponsin ponsinseverine@bruaysurescaut.fr

Condé-sur-l'Escaut - Josette Rhimini Divincenzo j.divincenzo@mairie-conde-s-escaut.fr

Crespin - Véronique Lewillon - v.leclercq@mairie-de-crespin.fr

Quiévrchain - Didier Monnier - d.monnier@mairie-quievrechain.fr

Fresnes-sur-Escaut – Arnaud Bavay (DGS)- abavay@fresnes-sur-escaut.fr

Maing - Isabelle Serafini - dgs@maing.fr

Marly - Christophe Marchant - christophe.merchant@marly.fr

Onnaing - Muriel Larcy Peireira - politiqueville@onnaing.fr

Petite-Forêt - Mustapha Dassi - mdassi@mairie-petiteforet.fr

Saint-Saulve - Cédric Scannapieco - scannapiecco.c@ville-saint-saulve.fr

Valenciennes - Catherine Estaquet et Martin Boileau- cestaquet@ville-valenciennes.fr et mboileau@ville-valenciennes.fr

Vicq – Grégoire Defontaine - secretariatgeneral@ville-vicq.fr

Vieux Condé– Franck Jasik – franck.jasik@ville-vieux-conde.fr

➤ ETAT

François DEHAIES - communes de Valenciennes, Marly, Anzin, Saint-Saulve, Beuvrages et Vieux-Condé - francois.dehaies@nord.gouv.fr

➤ REGION Hauts-de-France

- Direction de l'aménagement du territoire et du logement - Service cohésion sociale et urbaine

Sallah NOUI : sallah.noui@hautsdefrance.fr / **03 74 27 17 59**